

Qu'a-t-on le droit de proposer aux mineur.e.s en CeGIDD /centre de santé sexuelle ?

L'enfer est-il pavé de bonne prévention ?

Quand peut-on s'affranchir du consentement parental ?

Face aux adolescent.e.s, la confidentialité peut-elle prévaloir sur la protection de l'enfance ?

**Groupement Hospitalier de Territoire
Grand Paris Nord-Est**
Aulnay-sous-Bois - Le Raincy-Montfermeil - Montreuil



Journées Thématiques Santé Sexuelle 2025

○ IST ○ PrEP ○ Vaccination



Retour sur les 4 histoires cliniques 2024 du CeGIDD de Montreuil

- Des nouvelles de Gabriel

Vignette 1: Gabriel, 15 ans, lycéen, vit avec ses parents et ses 3 sœurs

Le 9 août 2023, à 5 h : Rapport sexuel anal réceptif initialement consenti, dans un fossé, avec un automobiliste auquel il a annoncé son âge après qu'il l'a abordé sur le chemin du Mac Do.

Gabriel formule expressément à l'adulte son refus d'une éjaculation, l'homme passe outre.

Il suit le conseil donné sur un réseau social par un adulte inconnu et se présente à 15h au CeGIDD.

Ne veut donner ni son nom, ni son téléphone (sa mère le lui a confisqué pour limiter son temps d'écran) ni son mail (nominatif).

Pose d'emblée son cadre : ne consulte que si la confidentialité lui est garantie, ne veut jamais que ses parents « très stricts » soient informés.

-> Dépistage, TPE, offre vaccinale, offre de PrEP, de psychothérapie

Réaction d'Anne Caron-Déglise, magistrate

Depuis 2023, Gabriel :

Est revenu pour ses résultats, a terminé ce TPE, refusé PrEP et psychothérapie.

Il avait peur de recroiser cet homme mais ne voulait pas porter plainte contre lui.

A récupéré son téléphone : l'équipe l'a appelé pour maintenir le lien.

Est revenu en consultation : avait été abordé par un nouveau prédateur, dont il s'est défendu en le filmant. A fait écouter la bande son au médecin.

Septembre 2024:

A consulté en urgence le lendemain d'une pénétration anale insertive consentie non protégée :

-> Syphilis sur le bilan initial du 2^{ème} TPE

Est revenu régulièrement : a complété ses schémas vaccinaux, initié la PrEP

Mars 2025 : 3^{ème} TPE pour rupture de préservatif lors d'un rapport anal insertif consenti. Le déroulait à l'envers. N'avait pris qu'une fois la PrEP car sur les réseaux prédictions de ballonnements si prise quotidienne - anticipation impossible

Réaction d'Anne Caron-Déglise, magistrate

Vignette 2 : Ariane, 15 ans

Ses parents sont divorcés. Son père l'accompagne chez une sage-femme libérale, il veut qu'elle soit vaccinée contre HPV, elle aussi. Mais rapportent le refus de la mère. La sage-femme m'appelle.

Quel risque la sage-femme prend-elle à prescrire et injecter le vaccin ?

La faire venir en CeGIDD -> formaliser en équipe la décision de réaliser cet acte de préservation de la santé demandé par la mineure ? A quel risque ?

Conseiller au père et à sa fille de se présenter en pharmacie* sans mentionner le refus maternel ?

Quelle différence sur un plan juridique entre prescription par un médecin, une sage-femme, une infirmière habilitée*? Au CeGIDD, en cabinet libéral, en centre de santé ?

* Décret 2023-736 du 8 août 2023

Réaction d'Anne Caron-Déglise, magistrate

Vignette 3 : Gabin, 17 ans

CAP pâtisserie, vit avec son père, sa belle-mère et le fils de sa belle-mère
Bisexuel, 5 partenaires dans l'année dont 3 hommes

Vient pour la première fois au CeGIDD pour un dépistage...

-> VIH positif + portage anal de chlamydia + syphilis

OK pour prévenir ses partenaires mais pas ses parents

OK pour vaccin HPV mais sans leur consentement

Inquiet de basculer dans le droit commun : on lui propose de faire sa propre carte vitale

Gabin, mineur, commence son TARV sans que ses parents le sachent

Sa belle-mère découvre son statut et s'inquiète qu'il contamine son fils.

Le père, prévenu, appelle le secrétariat pour exiger le dossier médical de Gabin.

Réaction d'Anne Caron-Déglise, magistrate

Journées Thématiques Santé Sexuelle **2025**

○ IST ○ PrEP ○ Vaccination



Vignette 4 : Lucie, 14 ans

Arrive au CeGIDD très réticente, accompagnée d'une amie.

S'assure qu'il n'y aura pas de trace de son passage, qu'on n'enverra rien à ses parents, se confie « sous le sceau du secret »

Fellations forcées dans les toilettes de son collège privé catholique

A peur d'avoir une maladie ; ne veut pas porter plainte

Accepte de voir une psychologue pendant les heures de cours, sans que ses parents le sachent.

La direction du collège privé refuse:

« On va régler ça en interne »

« Les élèves ne peuvent pas sortir pendant le temps scolaire »

« Merci de nous avoir prévenus ».

Faut-il signaler ? Que se passe-t-il si on signale ? Quelles nouvelles peut-on prendre ?

Réaction d'Anne Caron-Déglise, magistrate

Journées Thématiques Santé Sexuelle **2025**

○ IST ○ PrEP ○ Vaccination

